

DEPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE TOULON

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 17 JUIN 2019

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	29

N° 19-DCM-DGS-051

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF & LE 17 JUIN 2019 à quatorze heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 juin 2019

**OBJET DE LA DELIBERATION : ACQUISITION FONCIERE – ENTREE DE VILLE
OUEST - PARCELLE AN 600**

PRESENTS : Mmes et MM. Hervé STASSINOS – Christian GARNIER - Valérie RIALLAND – Josiane SICCARDI – Pascal CAMPENS - Cécile GOMEZ – Jean-François PLANES – Bérénice BONNAL - Jean-Michel PEYRATOUT - Paul MOUROT - Denis CHAMBI – Jean-Claude VEGA - Bénédicte LE MOIGNE – Daniel VESSEREAU – Daniel DUVOUX – Jean-Marc ILLICH – Nicole ROUX - Lionel RIQUELME - Patrick ROUAS – Frédéric FIORE - Yves PARENT – Olivier DURAND - François MEURIER.

POUVOIRS : Céline PRATI-AIGUIER à Valérie RIALLAND ; Dominique ROLLAND à Jean-François PLANES ; Agnès BIASUTTO à Jean-Marc ILLICH ; Viviane TIAR à Hervé STASSINOS ; Magali VINCENT à Cécile GOMEZ ; Jennifer DELI à Yves PARENT ; Nicole VACCA à Frédéric FIORE.

ABSENTS : Valérie AUBRY – Stéphane BELTRA – Agnès MOSCARDINI

SECRETARE de SEANCE : Valérie RIALLAND

=====

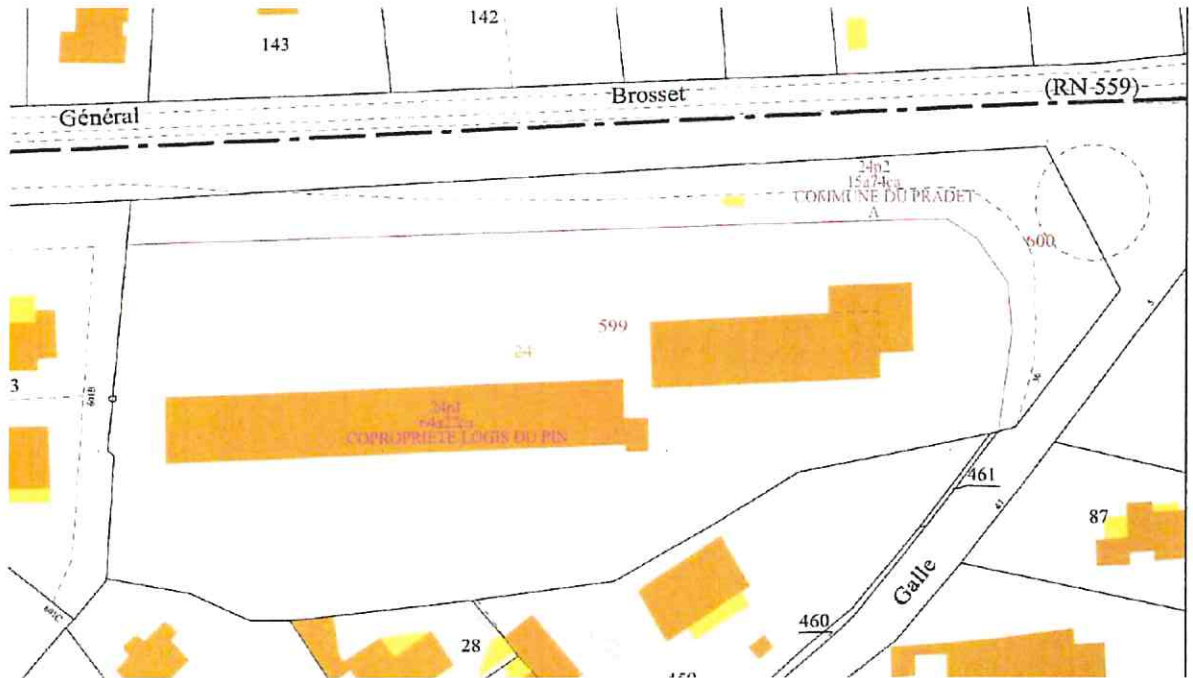
Monsieur Christian GARNIER donne lecture de l'exposé suivant :

Le 05 décembre 2016 le Conseil Municipal s'est prononcé pour l'acquisition, à 1€ symbolique, d'un terrain situé à l'angle de la rue du Pin de Galle et de la contre-allée avenue Général Brosset (RD 559). A la fin des travaux d'aménagement du giratoire et de la contre-allée, en partenariat avec le Département du VAR, il a été constaté que la surface à céder était légèrement modifiée. La parcelle est cadastrée sous le numéro AN 600, issue de la parcelle mère AN 024 d'une surface totale de 8005m². Sa surface représente 1574 m² au lieu de 1554 m² prévue initialement.

Le propriétaire a donné son accord pour procéder à cette cession à 1€ symbolique au bénéfice de la commune.

N° 19-DCM-DGS-051

Extrait du plan cadastral :



Vu le code général des collectivités territoriales,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- de se prononcer sur le bien-fondé de cette acquisition à 1€ symbolique ;
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les actes subséquents et pièces nécessaires à cette mise en œuvre et à l'authentification de celle-ci.

Denis CHAMBI s'est absenté ponctuellement à 14h43, il a rejoint l'assemblée après le vote et n'a donc pas pu y participer.

L'exposé mis aux voix est adopté à L'UNANIMITE.

28 voix POUR

1 ABSENTION (François MEURIER)

1 ABSENCE (Denis CHAMBI)

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Signé : Le Maire, Hervé STASSINOS



CET ACTE PEUT ETRE CONTESTE

LES VOIES ET DELAIS DE RECOURS

- Le recours contentieux : devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

- Le recours gracieux et hiérarchique : devant le Maire

Pour ce dernier recours, l'absence de réponse dans les 2 mois qui suivent la demande équivaut à un refus.